

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le 16 JUIN 2020



ID : 031-213105612-20200610-D_2020_19_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n° 2020/19

Objet : Election des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture nous ont indiqué que l'élection des élus du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS devait faire l'objet d'un vote à bulletin secret, conformément aux articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, y compris en présence d'une seule liste.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder aux opérations de vote correspondantes. La liste n°1 unique proposée des membres du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS est la suivante :

- ISABELLE GODEAS,
- YVAN NAVARRO,
- KAREN GREGOIRE,
- MONIQUE GUEDES,
- NATHALIE SIMON-LABRIC,
- YANNICK PUGET,
- DENIS MOLET,

- MARIE-LOUISE GRUEL.

Pour mémoire, M. Le Maire est président de droit du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Grégoire et M. CANCEL acceptent de constituer le bureau. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité :

- De procéder à la désignation par vote à bulletin secret, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletins nuls ou assimilés	0
Nombre de bulletins blancs.....	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité requise.....	17

A obtenu Liste n°1 : trente-trois voix.

- Sont donc élus pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :
 - ISABELLE GODEAS,
 - YVAN NAVARRO,
 - KAREN GREGOIRE,
 - MONIQUE GUEDES,
 - NATHALIE SIMON-LABRIC,
 - YANNICK PUGET,
 - DENIS MOLET,
 - MARIE-LOUISE GRUEL.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

- Transmis le
- Affiché le

16 JUN 2020

16 JUN 2020

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

Pour copie conforme,
LE MAIRE,
MARC PERE

